

## **Chemin des Montboucons - Acquisition aux Consorts JEANNOT**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de l'aménagement du Parc Scientifique, la Ville de Besançon a engagé des négociations avec les Consorts JEANNOT, propriétaires de deux parcelles d'une surface totale de 1 ha 00 a 43 ca, sises chemin des Montboucons, cadastrées section HL n° 105 et 106. Le Service des Domaines a estimé ce bien à un prix de 110 000 F, qui a été accepté par les Consorts JEANNOT.

La dépense de 110 000 F sera imputée au chapitre 908.0/210.91004.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est donc invité à autoriser l'acquisition aux Consorts JEANNOT aux conditions définies ci-dessus et autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.